



Bulletin municipal – Juin 2022

Je m'informe sur ma municipalité!

Nouvelles du conseil

Au nom des citoyens d'Ivry, le Conseil souhaite exprimer ses remerciements à la Ville de Sainte-Agathe et à son maire, Frédéric Broue, pour avoir apporté leur soutien à nos citoyens pendant et immédiatement après les récents orages qui ont ravagé notre région. L'aréna municipal de Ste Agathe a été mis à notre disposition pour des douches, des bornes de recharge, etc., et leurs équipes ont aidé au déboisement de nos routes.

Un remerciement tout spécial, à notre citoyenne Mme Joyce Arsenault, qui a donné de son temps pour nettoyer l'abords de certains chemins sur le territoire. Votre dévouement n'est pas passé inaperçu et nous tenions à le souligner.

Le Conseil a invité un citoyen à sa plus récente réunion de caucus pour présenter les recherches les plus récentes concernant les effets des bateaux à moteur de wakeboard sur les lacs canadiens. La présentation faisait écho à la présentation du 13 mai de la députée fédérale Marie-Hélène Gaudreault, à laquelle le maire a assisté. Le Conseil continue de réfléchir à d'autres mesures conformément à la législation actuelle.

Les soumissions ont été reçues d'entrepreneurs pour des travaux de réfection du chemin Lacasse, de la montée Daoust et du chemin Constantineau. Les prix ont été inférieurs au budget et les plus bas soumissionnaires seront rencontrés prochainement pour entreprendre le début des travaux. Une fois l'échéancier établi, le programme de travail sera partagé avec les citoyens d'Ivry.

À ce jour, nous avons reçu environ 550 000 \$ en subventions pour la rénovation de notre hôtel de ville et espérons encore des subventions supplémentaires. Des demandes de propositions de services professionnels ont été envoyées à sept firmes d'architectes pour le projet de rénovation, et nous sommes sur le point de proposer la firme choisie au Conseil pour approbation. La création d'un espace communautaire pour nos citoyens fait partie du projet. La finalisation de la transaction avec la famille Piché est en cours, qui verra très prochainement la mise en place du parc municipal et des terres de conservation Piché.

Nous recherchons activement un inspecteur municipal et urbaniste, pour donner suite au départ de notre précédent inspecteur. Votre personnel municipal travaille d'arrache-pied, avec l'aide de conseillers externes, pour répondre aux demandes de nos citoyens et délivrer les permis dans un délai raisonnable. J'appelle nos concitoyens à être sensibles à la pression sous laquelle travaille notre personnel et à croire que nous faisons de notre mieux pour vous servir.

Le personnel municipal a dû émettre plusieurs arrêts de travail au cours du dernier mois pour des travaux entrepris avant l'obtention des permis, et nous exhortons les citoyens à ne pas le faire tant que les permis ne sont pas en main.

La mairie met en place diverses mesures pour contrôler la vitesse sur nos routes, en mettant en place une signalisation supplémentaire, des dos d'âne, etc. Soyez tous très vigilants à la sécurité de nos citoyens lorsque nous roulons sur les routes d'Ivry.

L'équipe s'agrandi!

Nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux préposés qui veilleront au bon fonctionnement du débarcadère municipale, de la station de lavage, et exécuteront certains travaux de voirie. M **Normand Martel** et M **Aidan Reuben** feront équipe avec Mme **Louise Brisebois** actuellement en poste.

Bienvenue dans l'équipe!

Nomination membre du Comité consultatif d'urbanisme

Il nous fait grand plaisir d'accueillir M. Louis-Phillipe Dorion, à titre membre citoyen au siens du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de M. Georges Richer.

Nous lui souhaitons la bienvenue!

Contrôle de la vidange des installations septiques

Le Règlement no 2009-131, Règlement instaurant un système de contrôle de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, indique qu'une fosse septique doit être vidangée au moins tous les deux ans s'il s'agit d'une résidence permanente, ou au moins tous les quatre ans si la résidence est utilisée d'une façon saisonnière.

Une fois fait, selon l'article 4 dudit règlement, il vous incombe de faire parvenir une preuve de l'exécution des travaux à la Municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par règlement.

Aussi, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Même chose lors de l'entretien annuel, nous faire parvenir une preuve afin de mettre votre dossier à jour. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

C'est donc le temps de prendre rendez-vous avec le fournisseur de votre choix pour votre vidange et votre entretien le cas échéant!

Travaux de lignage

Des travaux de lignages sont prévus au calendrier de mois de juin, et devraient débuter autour du 15. Soyez vigilant sur la route si vous croiser les travailleurs.

Merci de votre collaboration,



Débris végétaux suite à la tempête du 21 mai 2022

Suite au passage des intempéries du 21 mai dernier, il est possible que vous ayez des débris de végétaux qui ne peuvent être placés dans le bac de compostage. La municipalité accepte dès aujourd'hui et jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement, les branches et les troncs d'arbres, dont le diamètre ne dépasse pas 9 pouces. Les souches ne sont pas acceptées, elles doivent aller à l'enfouissement.

Lieu de dépôt : Garage Municipal sise au 628, chemin de la Gare, où un endroit sera identifié à cet effet.

Note importante, aucune autre matière ne sera acceptée, il vous faudra visiter un Écocentre de la région.

ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

LUNDI AU VENDREDI : 9 H 00 À 16 H 30
SAMEDI : 9 H 00 À 15 H 00
DIMANCHE : FERMÉ

Patrouille nautique

Dès la fin juin, la patrouille nautique municipale sera présente sur le Lac Manitou. Comme depuis son instauration, ce sont des pompiers de la Régie d'Incendie des Monts, et ceux-ci interviennent auprès des plaisanciers.

Les interventions se concentrent principalement par la sensibilisation de la vitesse, les heures de pratique des sports nautiques lorsqu'on tire une personne, et l'obligation d'avoir la vignette bien visible sur toutes les embarcations présentes sur le lac. **Assurez-vous d'avoir la vôtre!**

Sachez que les patrouilleurs sont présents sur le lac pour sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique et au respect de la réglementation par la transmission des informations. Ils ont également le pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

Afin d'assurer la sécurité de tous et chacun, il est essentiel que chaque plaisancier respecte les règles. Nous apprécions votre entière et habituelle collaboration!

L'équipe municipale sera également présente sur le Lac Manitou durant la saison.

Bonne saison en toute sécurité!

Les bandes riveraines; quoi dire de plus qu'elles sont inévitablement essentielles!

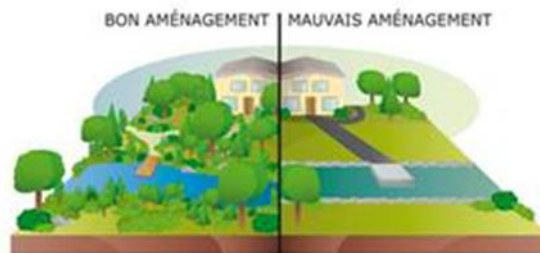
Les plans d'eaux et les vallées sont importants puisque ceux-ci forgent l'identité paysagère de la municipalité. Lorsqu'il y a des averses de pluie, l'eau va soit ruisseler vers un point plus bas, soit infiltrer le sol ou bien s'évaporer dans l'atmosphère. Puisqu'une grande partie des eaux de pluie infiltre le sol et ruisselle vers un point plus bas notamment les plans d'eau, il est primordial d'adopter de bonnes pratiques quant à l'aménagement de sa bande riveraine afin que les racines des végétaux puissent absorber et filtrer une grande proportion de l'eau polluée avant qu'elle ne se retrouve dans le plan d'eau.

En effet, lors des pluies, l'eau recueille une quantité de polluant atmosphérique avant de tomber au sol. De plus, en ruisselant l'eau emportera avec elle plusieurs sédiments qui peuvent altérer la qualité de l'eau à court, moyen et long terme. Une bande riveraine en santé et conforme permettra de limiter l'apport de sédiments qui ira dans l'eau. Il y a plusieurs autres avantages à l'aménagement d'une bande riveraine conforme. Un terrain situé sur le bord d'un plan d'eau est assujéti à l'érosion causée par la moindre vague. Les racines des végétaux se localisant sur la rive ont la faculté de retenir le sol, donc l'érosion est alors atténuée. Il est à noter qu'une propriété riveraine s'arrête où l'eau commence et par conséquent, si votre rive s'érode avec les années, la superficie de votre terrain pourrait diminuer, donc il est également souhaitable de revégétaliser votre bande riveraine afin de limiter l'érosion de votre berge.

Enfin, les arbres et arbustes en bordure de l'eau permettent de créer de l'ombrage en bordure du plan d'eau ce qui limite son réchauffement excessif. Une température stable limitera la prolifération d'algues et contribuera au maintien de la biodiversité de la faune et la flore.

Maintenant, il n'en tient qu'à vous de faire une différence, car on le sait tous, les plans d'eau sont la très grande richesse d'Ivry-sur-le-Lac!

Nous remarquons que plusieurs résidents sont très réticents envers cet enjeu qui est non seulement obligatoire, mais essentiel pour la survie de nos plans d'eau. Faisons en sorte que le territoire soit aussi magnifique pour les futures générations et n'hésitez pas à être de bons ambassadeurs avec nous!



Sûreté du Québec

Il y aura une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec ainsi que leurs cadets sur le territoire compte tenu que plusieurs chantiers sont en activités et que cela amène une augmentation de la circulation de véhicule lourds.

Soyez vigilent!

Message de la Direction de la santé publique des Laurentides

À la suite des nombreuses pannes de courant signalées sur le territoire, la Direction de santé publique du CISSS des Laurentides tient à rappeler à la population les différents risques liés à l'utilisation de génératrices.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Une intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles permanentes ou la mort. Seul un détecteur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence de ce gaz.

Les appareils fonctionnant avec un combustible (gaz naturel, essence, propane, etc.) comme les cuisinières, chaufferettes ou barbecues ne devraient jamais être utilisés à l'intérieur de la maison. Ces appareils, incluant les génératrices, devraient toujours être installés à l'extérieur du domicile ou du garage, que celui-ci soit intégré à la résidence ou non et être le plus loin possible des portes et des fenêtres.

Il est important de se munir d'un avertisseur de monoxyde de carbone qui demeure fonctionnel lors d'une panne d'électricité. Attention, un détecteur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Pour plus de détails pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone/>

Conservation des aliments lors d'une panne d'électricité

La conservation des aliments dans le réfrigérateur et le congélateur peut également être compromise lors d'une panne d'électricité d'une durée de plus de six heures. Il est conseillé de ne prendre aucun risque et de ne pas consommer les aliments qui pourraient être périmés prématurément afin d'éviter les intoxications alimentaires. Afin de savoir quoi jeter et quoi garder, consultez le site : Quels aliments jeter après une panne de courant ou une inondation | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Bac brun - J'utilise que des sacs de compostage en papier!

Quel type de sac puis-je utiliser pour mon compostage?

Comme il a déjà été mentionné lors d'une parution précédente, seuls les sacs de compostage en papier sont acceptés. La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à l'achat de sacs de compostage conforme, afin de les offrir à ses citoyens.

Comment puis-je en obtenir?

Simplement vous présentez au garage municipal, sise au 628, chemin de la Gare, avec une preuve de résidence, et un préposé sera en mesure de vous remettre un ensemble de 10 sacs.



Mise à l'eau illégale sur le territoire

Malheureusement, malgré tous nos efforts d'assurer des mises à l'eau sécuritaire et préventive pour la santé du Lac Manitou, nous sommes à l'affut qu'il y a des mises à l'eau illégale sur le territoire. Ce que nous entendons par mise à l'eau illégale, toute mise à l'eau qui ne répond pas à la réglementation en vigueur, Règlement no 2020-115, concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal'' voici quelques extraits pour mieux comprendre :

Article 1.6 Sur le Lac Manitou, toute embarcation doit être mise à l'eau ou sortie de l'eau à partir du débarcadère municipal. Il est prohibé de mettre à l'eau ou de sortir de l'eau une embarcation à partir de tout autre terrain ayant front sur la rive de ce lac.

Article 1.7 Est prohibée, sur tout terrain limitrophe à un plan d'eau, toute utilisation du sol à des fins de desserte ou de descente d'embarcations, que ce soit pour leur mise à l'eau ou pour leur sortie de l'eau. Sont également prohibés l'installation, la construction ou l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau.

La présente disposition ne s'applique pas au résident riverain qui utilise sa propriété pour mettre à l'eau son embarcation, s'il se conforme aux dispositions du présent règlement, y compris celles concernant le lavage des embarcations.

Article 2.1 Tout utilisateur doit, avant la mise à l'eau d'une embarcation dans un plan d'eau à partir de tout lieu situé sur le territoire de la Municipalité, faire laver cette embarcation, le moteur, la remorque et/ou les équipements utilisés pour les activités nautiques ou liées à la pêche qui seront mis à l'eau au poste de lavage de la Municipalité.

Article 2.2 Tout utilisateur dont l'embarcation se trouve sur un plan d'eau doit avoir en sa possession sa vignette et une preuve de résidence pour l'utilisateur qui bénéficie du deuxième alinéa de l'article 2.1 du présent règlement.

Les mise à l'eau illégales empruntent souvent des terrains vacants, où aucune barrière n'est installée. Les membres du conseil incitent les propriétaires touchés à installer une barrière à leur entrée privée afin d'enrayer les mises à l'eau illégales, et de surtout préserver la santé du Lac Manitou.

C'est également une question d'iniquités, lorsque les règles sont contournées!

Nous apprécions votre implication!

Nature et Faune

Le mois dernier, nous avons écrit sur les chants des oiseaux qui arrivent au printemps, et aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur l'un de ces oiseaux dont les chants peuvent être difficiles à attraper - le colibri.

Plus souvent, vous entendrez le bourdonnement de ses ailes qui battent jusqu'à 80 fois par seconde! Mesurant seulement quelques centimètres, ce sont les plus petits oiseaux qui migrent, couvrant généralement de grandes distances depuis l'Amérique centrale. Ils ont tendance à voyager seuls et peuvent parcourir jusqu'à 800 km à la fois. Cela demande tellement d'énergie, que les colibris doivent se nourrir toutes les 10 à 15 minutes.

Il existe plus de 300 espèces de colibris, mais les plus susceptibles d'être repérés dans nos arrière-cours à Ivry-sur-le-Lac, sont les colibris à gorge rubis. Les colibris n'ont pas d'odorat, ils sont donc attirés par les fleurs aux couleurs vives comme les chèvrefeuilles trompette, les fleurs cardinales rouges, la mélisse, la sauge, le rhododendron et les lys.

Si vous souhaitez aider les colibris dans leur voyage, vous pouvez planter ces fleurs locales pour les attirer naturellement et récolter les bénéfices de les observer en retour.



Crédit photo : Gabriella Opas

Message de la RITL

Nous avons procédé à l'embauche de deux nouveaux conducteurs qui sont présentement en formation sur le terrain. Pour ce faire, nous désirons prolonger la collecte de matières organiques (bac brun) établit temporairement aux deux semaines pour les trois premières semaines de juin. Ce temps supplémentaire est grandement nécessaire pour le bon fonctionnement des opérations, tout particulièrement, afin d'éviter de mettre plus de pression sur les conducteurs actuels. C'est pourquoi nous proposons de poursuivre la collecte de matières organiques aux deux semaines du 6 juin au 24 juin.

Pour la semaine du 13 au 17 juin, la collecte porte-à-porte des matières organiques sera annulée sur le territoire.

La collecte des matières recyclables et déchets seront maintenue.

Cependant, avec le nombre grandissant de bacs sur le chemin de collecte en session estivale en même temps que la formation de nouveaux conducteurs, il est possible qu'il ait des délais sur l'une des collectes desservies. Advenant le cas, on demande aux citoyens concernés de laisser le bac encore plein au chemin. Il sera récupéré par un conducteur

le plus rapidement possible. Pour les mêmes raisons, il est possible que certains secteurs de la collecte se voit pénalisés et reportés à plus tard.

La situation est temporaire le temps que les nouveaux conducteurs soient autonomes dans leurs fonctions. On sollicite la collaboration des citoyens en évitant de laisser des bacs vides sur le bord des chemins, et ainsi, prévenir l'engorgement du système de la collecte.

Nous vous tiendrons informés pour la suite des choses.

Merci de votre compréhension,



Carte interactive haute vitesse

Nous avons maintenant accès à la carte interactive haute vitesse du gouvernement du Québec concernant le déploiement de l'internet haute vitesse. Il vous est possible de consultez celle-ci en utilisant le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/carte-internet-haute-vitesse>

Heures d'ouverture et avis de fermeture

Nouvelles heures d'ouverture des bureaux administratifs

Lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 13h00 à 16h30

Dû aux congés fériés, les bureaux seront fermés les vendredis 24 juin et le 1^{er} juillet prochain.

Merci de votre compréhension,



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Je tiens à souligner les contributions de la **conseillère Gabi Opas** ainsi que les efforts de Mylène Thibault pour la préparation du bulletin.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca